

Opération Marché Beaux-Arts - Espaces extérieurs - Dernière phase de travaux - Aménagement de la Place de la Révolution - Demande de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :

DEROULEMENT DE L'OPERATION MARCHÉ BEAUX-ARTS – ESPACES EXTERIEURS

Par délibération en date du 21 février 2002, le Conseil Municipal avait retenu un projet d'aménagement des espaces publics du secteur Marché Beaux-Arts, incluant la Place de la Révolution pour un montant estimé à 5 825 000 € TTC (cette estimation ne prenant pas en compte les prestations liées à la mise en lumière de la place ni à la mise en lumière et en eau de la fontaine).

Le projet a été repris et le nouveau parti d'aménagement a été approuvé par le Conseil Municipal le 22 septembre 2003.

Le programme d'aménagement des espaces publics liés à l'opération Marché Beaux-Arts a débuté au printemps 2002 avec la réalisation des rues Petit, Pâris et Courbet en partie.

Il s'est poursuivi en 2003 sur l'Avenue Cusenier au droit de l'extension du parking Marché Beaux-Arts et rue Courbet au droit du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Depuis avril 2004, une importante tranche de travaux a été engagée sur les rues Cusenier - Goudimel - Boucheries pour permettre la nouvelle desserte du secteur par les transports en commun dès le 1^{er} septembre 2004. Les espaces accompagnant cette voie de desserte réglementée font également partie de cette tranche de travaux (terrasse, parvis du Conservatoire, trottoirs, entrée Goudimel du parking, ...).

Parallèlement, la fontaine Delacroix a été démontée et stockée en attendant sa restauration et sa repose début 2005.

Un concours de conception lumière a été lancé au cours de l'automne 2003, désignant une équipe au printemps 2004.

Pour 2005, il conviendra de terminer cette opération par la réalisation complète de la place de la Révolution.

LANCEMENT DE LA DERNIERE PHASE DE TRAVAUX

La prochaine phase de travaux porte sur la place de la Révolution elle-même. Elle comprend :

- l'aménagement complet de la Place de la Révolution par la poursuite de la pose d'un revêtement en pavés granit ;

- la construction d'un local technique enterré sous la fontaine ;

- la restauration de la fontaine et sa repose sur le local technique ;

- la mise en lumière de la place, des façades la bordant, de la fontaine, ainsi que l'animation hydraulique de cette dernière ;

- la mise en place de quelques arbres.

Cette ultime tranche de travaux parachèvera l'opération débutée en 1996. La Ville sera alors dotée d'un quartier profondément modifié autour d'une vraie place polyvalente et piétonne.

Les travaux :

- de construction du local technique se dérouleront durant le premier trimestre 2005
- d'aménagement de la place se feront en trois phases, afin de permettre le maintien des activités de marché :
 - . 1^{ère} phase : 1^{er} et 2^{ème} trimestres en partie 2005
 - . 2^{ème} phase : 2^{ème} et 3^{ème} trimestres en partie 2005
 - . 3^{ème} phase : 3^{ème} trimestre 2005
- de mise en lumière se réaliseront parallèlement à chacune des phases d'aménagement.

La dépose, la restauration et la repose de la fontaine ont fait l'objet d'une délibération spécifique le 29 mars 2004 et d'un financement de la DRAC.

ESTIMATION DES TRAVAUX (hors restauration de la fontaine)

L'estimation de cette phase de travaux se décompose ainsi :

Fourniture de pierre naturelle	325 000 € TTC
Aménagement de la place	1 800 000 € TTC
Construction d'un local technique	100 000 € TTC
Mise en valeur des façades, de la place, de la fontaine et animation hydraulique de la fontaine	335 000 € TTC
TOTAL :	----- 2 560 000 € TTC

FINANCEMENT

La Ville sollicitera des partenaires extérieurs pour participer au financement de ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Participation Etat (contrat d'agglomération)	300 000 €
Participation Département du Doubs	50 000 €
Participation Région Franche-Comté	317 980 €
Participation SYDED (sur la mise en lumière)	85 500 €
Part VILLE (dont TVA à la charge de la Ville)	1 806 520 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Les Commissions Voirie et Urbanisme réunies le 31 août 2004 ont émis un avis favorable sur la réalisation et le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à :

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après les procédures normales de mises en concurrence,

- signer également le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) nécessaire(s) à la réalisation complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter ou confirmer les demandes d'aide financière des partenaires de la Ville que sont l'Etat, le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté et le SYDED,

- inscrire les subventions en recettes par décision modificative, à réception des notifications attributives au budget de l'exercice courant, aux imputations 13.822.1321/1322/ 1323/1328.95024.30300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.